

Séance du 06 février 2017**Délibération n° 2017-03**

L'an deux mil dix-sept, le 06 du mois de février à 20 heures 30, se sont réunis, à Meaulne-Vitray, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne TREBOSC-COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 30 janvier 2017.

Présent(s) : Madame Corinne TREBOSC COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Cyril ROMERO, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD, Monsieur Louis de CAUMONT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Bernard SOULIER

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Marie-Laure FOURNIER, Monsieur Francis LEBLANC, Monsieur Robert LEPEE

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires

Objet : Travaux dans les écoles de Coulevre, Saint-Bonnet et Valigny : demande de subvention auprès de la Région

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 2015 approuvant l'Agenda d'accessibilité programmée des écoles de la communauté de communes pour une durée de 3 ans,

VU la délibération du conseil communautaire n°2016-01 du 4 février 2016 approuvant le plan de financement prévisionnel des travaux dans les écoles de Coulevre, Saint-Bonnet et Valigny,

VU l'estimation remise par le maître d'œuvre, M. PERRIN, au stade de l'avant-projet,

DECIDE :

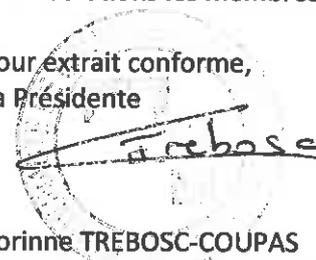
Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel corrigé des travaux dans les écoles de Coulevre, Saint-Bonnet et Valigny tel qu'il figure ci-dessous ;

DEPENSES en € HT		RECETTES EN €	
Accessibilité	143 500	Etat	160 560
Restructuration maternelle Saint-Bonnet	93 000	Région	104 040
Gros entretien	171 500	Département	94 800
Maîtrise d'œuvre – divers et imprévus	33 000	Autofinancement	81 600
TOTAL	441 000	TOTAL	441 000

Article 2 : de solliciter une aide de 104 040 € auprès de la Région.

Fait et délibéré le 6 février 2017,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The signature is handwritten in black ink and reads "Corinne Trebosc".

Corinne TREBOSC-COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.